Communiqué de presse

3 novembre 2020

Avignon Université : nouvelle organisation pour les cours et examens suite à l'annonce du second confinement

Suite aux annonces du président de la République établissant un confinement du 30 octobre au 1^{er} décembre minimum, Avignon Université s'adapte en prenant de nouvelles mesures d'organisation sur le déroulement du semestre d'études.

En se référant au décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, l'université applique les mesures suivantes :

Seront dispensés à distance les enseignements suivants :

- Les cours magistraux (CM) et les travaux dirigés (TD)
- Les UEO (celles qui ne pourront pas l'être seront suspendues)

Sont en revanche maintenus en présentiel :

- Les travaux pratiques (TP)
- Les évaluations

Contrairement au premier confinement, les établissements d'enseignement supérieur restent ouverts mais assurent la majorité des enseignements en distanciel. Les déplacements sont autorisés dans certaines situations sur attestation uniquement. C'est le cas pour les déplacements avec convocation sur le lieu d'organisation d'un examen ou d'un concours (article 4) ainsi que pour la participation à des enseignements pratiques (article 34).

S'il n'est pas exclu que des évaluations puissent être faites à distance, le principe reste le respect du programme initial des évaluations. Des informations plus précises sur le déroulement pratique des différents enseignements seront apportées aux étudiants par les responsables d'UFR ou de formation. Les responsables pédagogiques ainsi que les secrétariats pédagogiques de chaque formation restent leurs interlocuteurs privilégiés. Les exceptions réglementaires restent applicables, c'est-à-dire pour les personnes vulnérables, contaminées ou cas contact avérés. Pour le reste, avec la bienveillance vigilante des équipes pédagogiques, les absences dûment justifiées donneront lieu à des évaluations de rattrapage.

Maintenir les examens et les travaux pratiques en présentiel garantit une égalité de traitement entre les étudiants ainsi qu'un lien social important en cette période de reconfinement.

Toutes les précautions sanitaires seront prises pour que les examens se déroulent dans les meilleures conditions. La distanciation physique sera renforcée puisque les amphithéâtres et salles de cours sont libérés du fait des cours en distanciel.

Concernant l'accès à la bibliothèque universitaire (prêt, restitution ou consultation) ou à des équipements informatiques, il sera possible sur rendez-vous. Le restaurant universitaire du Crous propose quant à lui de la restauration à emporter.

D'autres exceptions permettent l'accueil des usagers sur site, comme l'accès aux services de médecine préventive, l'accès aux services sociaux et aux activités sociales organisées par les associations étudiantes.

Toutes les informations seront régulièrement mises en ligne sur la page dédiée au COVID-19 du site Internet de l'université : https://univ-avignon.fr/universite/covid-19-coronavirus/.

MAISON DE LA COMMUNICATION

Gaëlle Fabre

Chargée de communication

Tél. +33 (0)4 90 16 25 69 Port. +33 (0)6 99 79 01 00 gaelle.fabre@univ-avignon.fr

